

Comparaison des titres CC CRS / CFC ASSC

Le CC CRS, basé sur des directives de 1971, n'est pas tout à fait comparable au titre actuel de CFC ASSC concernant les conditions d'admission, la structure, la durée de la formation, les méthodes d'apprentissage et d'enseignement, le nombre d'heures et le contenu des cours. Le CFC ASSC est obtenu au bout de trois ans de formation.

Selon les communications de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le certificat de capacité d'infirmier / infirmière assistant-e (IAS) est toujours reconnu sur l'ensemble du territoire suisse.

Pour ce qui est de l'accès aux formations complémentaires, il équivaut au nouveau certificat de capacité fédéral d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), l'égalité est également préconisée sur le plan salarial.

Ces vingt dernières années, les métiers des soins et de l'assistance ont connu des changements considérables. C'est également le cas au niveau des titres. Ainsi, par exemple, une formation ISG selon l'ancien droit n'est plus comparable (horaire et programme des cours) aux études actuelles en HES / ES. Malgré cela, les deux titres sont considérés du degré tertiaire. Il en va de même pour le CC CRS et le CFC ASSC; tous deux sont rattachés au degré secondaire II.

Il y a quarante ans, les sciences infirmières étaient encore une notion exotique, en Suisse. Les modèles de soins, la réflexion orientée ressources, les diagnostics de soins, l'administration / informatique, etc. étaient encore inconnus, en 1971. Les infirmiers/ères ayant effectué leur formation de base il y a longtemps sont par conséquent tenus d'actualiser leurs connaissances à travers la pratique, des formations professionnelles de base et continues.

Les soignants/tes avec un CC CRS ont généralement une grande expérience pratique, après plusieurs années dans la profession. Ils acquièrent de nouvelles connaissances au contact des personnes en formation et ont souvent suivi plusieurs formations continues. Pour ce qui concerne les personnes ayant fait une pause professionnelle, il s'agit de déterminer attentivement, à tous les niveaux et dans tous les métiers, les lacunes de connaissances individuelles et les mesures à même de les combler.

Si l'on compare les heures d'enseignement aboutissant à un CC CRS à l'horaire des cours aboutissant à un CFC ASSC, on constate ce qui suit :

Connaissances en économie domestique / intendance

Si, p.ex., les connaissances en matière d'intendance représentaient une condition d'admission pour le CC CRS, ce qui impliquait généralement une année d'apprentissage en intendance avec enseignement en Suisse romande, les ASSC ont, dans leur horaire, un domaine de compétence « économie domestique » avec 40 heures de cours. Dans ce domaine, les titulaires d'un CC CRS avaient des compétences plus étendues et un plus grand nombre d'heures.

Cours de culture générale

La formation aboutissant au CC CRS pouvait être commencée au plus tôt à 18 ans ; ce n'était pas un apprentissage professionnel ordinaire. La formation était très ciblée, explicitement sur les soins pratiques et principalement sur les situations liées aux personnes âgées.

Les cours de culture générale dispensés pour le CC CRS représentent un dixième de ceux données pour le CFC ASSC (34 heures contre 360). Pour le CFC, les cours de culture générale représentent donc près d'un quart des heures d'enseignement. Pour les compétences spécialisées dans le travail pratique, cette différence de 320 heures n'est pas pertinente ; elle l'est, en revanche, pour la formation générale des jeunes d'aujourd'hui. Il en va de même pour la gymnastique et le sport, qui représentent 200 heures pour le CFC ASSC et ne sont pas présents dans la formation menant au CC CRS.

Au total, environ 560 heures sur les 1600 de la formation d'ASSC font partie des disciplines non spécifiques à la profession.

Soins et assistance et technique médicale

Dans ce domaine, les titulaires d'un CC CRS ont reçu 386 heures d'enseignement, contre 700 pour les titulaires d'un CFC ASSC. Les méthodes d'enseignement et les lieux d'apprentissage ont beaucoup changé, passant des cours ex-cathedra et du « par cœur » à la méthode CoRe, à l'apprentissage autonome et à l'apprentissage procédural au sein du groupe.

Connaissances et compétences à rattraper, en fonction du niveau individuel de connaissances

Entretien des ressources et prévention, organisation de la vie quotidienne, administration et logistique sont des thèmes qui n'étaient pas encore intégrés dans la formation aboutissant au CC CRS, ou alors sous une autre appellation. Ces compétences sont intégrées dans la formation aboutissant au CFC ASSC avec quelque 200 heures d'enseignement et font partie des connaissances devant être actualisées, en fonction du niveau de connaissance actuel.

Quelques compétences comme la prise de sang veineux et la pose de perfusions n'ont pas été acquises dans le cadre de la formation aboutissant au CC CRS. Pour un engagement équivalent aux ASSC dans la pratique, les titulaires d'un CC CRS doivent acquérir / rattraper non seulement certains actes infirmiers, mais aussi une approche moderne des soins infirmiers et les connaissances relatives à la systématique de la formation avec les différents profils professionnels.

Heures de cours CC CRS directives 1971		Tableau des leçons et activités didactiques CFC ASSC 2009					
Soins et assistance							
Anatomie et physiologie	40						
Calcul médical	14						
Connaissance des médicaments	16						
Ethique professionnelle	14	Activité professionnelle	80				
Histoire de la profession	4	Activité professionnene					
Pathologie	50						
Observation du malade	20						
Soins de base	100	Soins et assistance	360				
Attitude envers le malade	24	Some et assistance	300				
Notions de physiothérapie et occupation du							
malade	12						
Premiers secours	12	Situations de crise et urgences	40				
Hygiène et santé publique	20	Hygiène et sécurité	40				
		Prévention et entretien des ressources	80				
Т	echnique m	nédicale					
Soins thérapeutiques	60	Actes médico-techniques	100				
Total soins / assistance / technique médicale	386		700				
		n de la vie quotidienne	700				
Des connaissances en intendance étaient	organisatio.	ac is the quotidictime					
liées aux conditions d'admission		Activités domestiques	40				
Alimentation	8	Alimentation	80				
		Habillement et linge	40				
		Organisation de la vie quotidienne	60				
Adm	inistration e	et logistique					
Questions d'organisation, collaboration et							
administration	20	Organisation du travail	20				
		L'ASSC en tant que personne en					
Questions professionnelles	12	formation et professionnelle	40				
		Administration	20				
		Logistique	60				
Cou	rs de cultur	e générale					
Instruction civique et notions de droit	10	Leçons de culture générale	360				
Psychologie	12						

Méthode de travail	12					
Gymnastique et sport						
-	0		Gymnastique et sport	200		
Total général	460			1620		

Compétences éventuellement à rattraper / acquérir, en fonction du niveau individuel de connaissances						
			Prévention et entretien des ressources	80		
			Organisation de la vie quotidienne	60		
			Administration	20		
			Logistique	60		

Situation mai 2013